

Accord en vertu de la clause 2-2.03

Le présent accord a pour objet d'amender
la convention collective intervenue

entre

le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires anglophones
(CPNCA)

et

la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), représentée par son agente négociatrice,
la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS)
pour le compte des conductrices et conducteurs d'autobus scolaires à l'emploi
des commissions scolaires anglophones

Objet : Modification à la clause 9-2.02 de la convention collective S13 2015-2020 à la
suite de la nomination d'un nouvel arbitre en chef

(A2)

Les parties conviennent de ce qui suit :

I- La clause 9-2.02 est remplacée par la suivante :

9-2.02

Tout grief soumis à l'arbitrage est décidé par une ou un arbitre choisi parmi les personnes suivantes :

André G. Lavoie, arbitre en chef¹

BARRETTE, Jean
BEAUPRÉ, René
BRAULT, Serge
CHOQUETTE, Robert
FAUCHER, Nathalie
FERLAND, Gilles
FORTIER, Diane
L'HEUREUX, Joëlle

LADOUCEUR, André
LAMY, Francine
LAVOIE, André G.
MARTIN, Claude
MASSICOTTE, Nathalie
MÉNARD, Jean
MÉNARD-CHENG, Nancy

MORIN, Fernand
NADEAU, Denis
RANGER, Jean-René
SAINT-ANDRÉ, Yves
ST-GEORGES, Andrée
TOUSIGNANT, Lyse
VILLAGGI, Jean-Pierre

ou toute autre personne nommée par la Centrale, l'ACSAQ et le Ministère pour agir à ce titre.

Toutefois, l'arbitre procède à l'arbitrage avec assesseures ou assesseurs si, lors de la fixation du grief au rôle mensuel d'arbitrage ou dans les quinze (15) jours qui suivent, il y a demande à cet effet par la personne représentante de la Centrale, de l'ACSAQ et du Ministère.

II- Entrée en vigueur

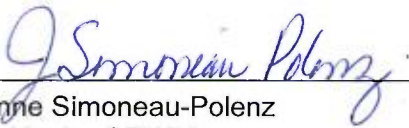
Le présent accord entre en vigueur le 1^{er} juillet 2018.

¹ Adresse de l'arbitre en chef :
Greffes des tribunaux d'arbitrage
du secteur de l'éducation
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.02
Québec (Québec) G1R 5Y8

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Montréal ce 20^e jour du mois de septembre 2018.

POUR LE COMITÉ PATRONAL DE
NÉGOCIATION POUR LES COMMISSIONS
SCOLAIRES ANGLOPHONES (CPNCA)

POUR LA CENTRALE DES SYNDICATS DU
QUÉBEC (CSQ), REPRÉSENTÉE PAR SON
AGENTE NÉGOCIATRICE, LA FÉDÉRATION DU
PERSONNEL DE SOUTIEN SCOLAIRE (FPSS)



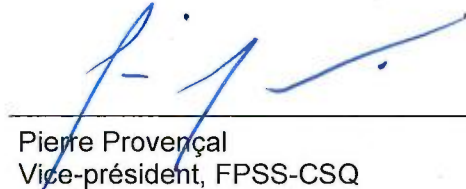
Joanne Simoneau-Polenz
Présidente, CPNCA



Éric Pronovost
Président, FPSS-CSQ



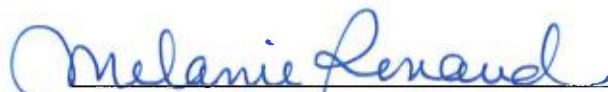
Monique D'Amours
Vice-présidente, CPNCA



Pierre Provençal
Vice-président, FPSS-CSQ



Ariane Constant
Négociatrice, CPNCA



Mélanie M. Renaud
Vice-présidente, FPSS-CSQ



Raphaëlle Chabot Fournier
Négociatrice, MEES



Alain Gingras
Porte-parole, FPSS-CSQ